

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 02749

Numéro SIREN : 887 655 181

Nom ou dénomination : AAPC

Ce dépôt a été enregistré le 12/12/2023 sous le numéro de dépôt 17

SARL AAPC

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 €
Siège social : 4 ter rue Françoise Dolto
34110 VIC LA GARDIOLE
RCS MONTPELLIER N° 887 655 181

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2021

certifié conforme à l'original

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' shape with a horizontal line extending to the right.

Désignation de l'entreprise <u>AAPC</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>4 Ter RUE FRANCOISE DOLTO 34110 VIC-LA-GARDIOLE</u>																								
SIRET <table><tr><td>8</td><td>8</td><td>7</td><td>6</td><td>5</td><td>5</td><td>1</td><td>8</td><td>1</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>4</td></tr></table>												8	8	7	6	5	5	1	8	1	0	0	1	4
8	8	7	6	5	5	1	8	1	0	0	1	4												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>0</td><td>7</td></tr></table>												1	2	0	7									
1	2																							
0	7																							
										Exercice N clos le														
										3 1 1 2 2 0 2 1 1														
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																			
		Autres *	014		016																			
	Immobilisations corporelles *		028	48 250	030	10 052				38 198														
	Immobilisations financières * (1)		040	550	042					550														
	Total I (5)		044	48 800	048	10 052				38 748														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	6 650	052					6 650														
		Marchandises *	060		062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	11 120	070					11 120														
		Autres * (3)	072	9 993	074					9 993														
	Valeurs mobilières de placement		080		082																			
	Disponibilités		084	22 144	086					22 144														
	Charges constatées d'avance *		092	3 284	094					3 284														
	Total II		096	53 192	098					53 192														
Total général (I + II)			110	101 992	112	10 052			91 940															
PASSIF										Exercice N 1		NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120					1 000														
	Écarts de réévaluation				124																			
	Réserve légale				126					100														
	Réserves réglementées *				130																			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *			131		)	132																	
	Report à nouveau				134					14 929														
	Résultat de l'exercice				136					37 890														
	Provisions réglementées				140																			
Total I					142				53 919															
Provisions pour risques et charges					Total II	154																		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156					28 580														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																			
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166					7 861														
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :			169		89	)	172		1 580														
	Produits constatés d'avance				174																			
	Total III					176				38 021														
Total général (I + II + III)					180				91 940															
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195		21 949														
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182		7 340														
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																								

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		AAPC		Néant ☐ *	
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
						Exercice N clos le 13.11.2021	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222
	Production immobilisée *						224
	Subventions d'exploitations reçues						226
	Autres produits						230
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234
	Variation de stocks (marchandises) *						236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : 3 184 – mobilier : – immobilier :)						242
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	778			244
	Rémunérations du personnel *						250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252
	Dotations aux amortissements *						254
	Dotations aux provisions						256
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259				262
			260				
		Total des charges d'exploitation (II)				264	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347, dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348)				300	
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	37 890	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	6 589	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 41 duodecies)	991					
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUI (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduire (art.39 decies E)	641			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352	44 479	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370	44 479		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SARL AAPC

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 €
Siège social : 4 ter rue Françoise Dolto
34110 VIC LA GARDIOLE
RCS MONTPELLIER N° 887 655 181

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 30 juin 2022

L'An 2022, le 30 juin à 09H00,

Les Associés de la SARL AAPC Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé : 4 ter rue Françoise Dolto 34110 VIC LA GARDIOLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le n° 887 655 181 se sont réunis audit siège, sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 3 juin 2022.

L'assemblée Générale est présidée par Monsieur PONS Michaël, cogérant.

Le président constate que sont présents :

- **Monsieur Michaël PONS**, propriétaire de 500 parts,
- **Monsieur Anthony ARDIN**, propriétaire de 500 parts,

Soit au total deux associés présents, totalisant 1 000 parts d'une valeur nominale de 1 €.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le président :

- Les comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 (Bilan, Compte de résultat et Annexe)
- Le rapport de gestion concernant l'exercice susvisé.
- L'inventaire.
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.
- Le rapport spécial sur les conventions intervenues directement ou de manière interposée entre la société et l'un de ses associés ou gérants, visées par l'article L.223-19 du code de commerce.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ~~- Lecture du rapport de gestion de la gérance concernant les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 / 12 / 2021.~~
- Approbation des comptes dudit exercice et affectation des résultats s'y rapportant.
- Examen des conventions réglementées intervenues entre la Société et ses associés au cours de l'exercice susvisé.
- Approbation de la rémunération de gérance.

Puis lecture est donnée du rapport de la gérance et la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

1^{ère} RESOLUTION

L'assemblée des associés approuve le rapport de gestion de la gérance et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, et donne à la gérance quitus pour sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} RESOLUTION

L'assemblée des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2021, soit 37 890 €, de la manière suivante :

- Dotation en report à nouveau créateur : 37 890 €

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, les associés ont décidé de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci dessous :

Années	Distribution globale	Abattement 40%	Sans abattement
2019	-	-	-
2020	-	-	-
2021	-	-	-

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} RESOLUTION

L'assemblée des associés décide de fixer la rémunération des cogérants, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, comme suit, les cotisations personnelles étant prises en charge par la société.

- Monsieur Michaël PONS : 0 €
- Monsieur Anthony ARDIN : 0 €

La gérance pourra se faire rembourser ses frais de mission, réception et déplacements, sur présentation de justificatifs.

Cette résolution restera applicable jusqu'à nouvelle délibération.

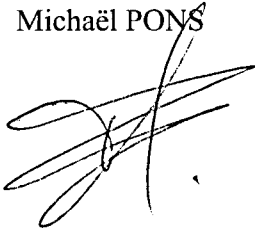
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur Michaël PONS pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent Procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

Michaël PONS



Anthony ARDIN

